

CONDITIONS D'UTILISATION DE SHOEBBOX® ONLINE

Date d'entrée en vigueur : 22 avril 2025

Les présentes conditions d'utilisation de **SHOEBBOX®** Online ("**CGS**") constituent un accord légal entre le client souscrivant aux solutions SHOEBBOX ("Client") et **WS Audiology Canada Inc.**, 210-80 Aberdeen St., Ottawa, ON Canada K1S 5R5. Le client peut également être un client de l'une des sociétés affiliées à WS Audiology Canada Inc. par l'intermédiaire de WS Audiology, auquel cas les présentes CGS sont conclues entre le client et la société affiliée à WS Audiology identifiée dans le devis applicable. Collectivement, WS Audiology Canada Inc. et toute société affiliée à WS Audiology identifiée dans le devis applicable sont désignées dans les présentes CGU par le terme "**SHOEBBOX**").

SHOEBBOX® Online est un outil de dépistage auditif en ligne. Il ne s'agit pas d'un dispositif médical.

Le portail de gestion des données SHOEBBOX® est un système de stockage de données en nuage qui est utilisé pour traiter et stocker les données collectées par SHOEBBOX Online. Il ne s'agit pas d'un dispositif médical.

Collectivement, les produits susmentionnés sont désignés dans les présentes CGU comme les "**Solutions SHOEBBOX**".

Les **services de support** sont des services d'assistance fournis pour aider les clients de SHOEBBOX. ("**Services**")

LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE QU'EN ACCÉDANT AUX SOLUTIONS SHOEBBOX OU EN LES UTILISANT, IL ACCEPTE D'ÊTRE LIÉ PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES. Le Client doit être âgé d'au moins dix-huit (18) ans pour accepter les présentes CGU. Les présentes CGU entrent en vigueur à compter de la date d'abonnement indiquée sur la facture du Client pour les Solutions SHOEBBOX.

SHOEBBOX se réserve le droit de modifier, d'interrompre ou de mettre fin à toute partie des Solutions SHOEBBOX ou de modifier les présentes CGU à tout moment en publiant les CGU révisées sur le site www.shoebox.md. En continuant à accéder ou à utiliser les Solutions SHOEBBOX après que SHOEBBOX ait publié les CGU révisées, le Client accepte d'être lié par les CGU modifiées. Si les CGU modifiées ne sont pas acceptables pour le Client, celui-ci accepte de cesser immédiatement d'utiliser les Solutions SHOEBBOX.

1. DROITS ET RESTRICTIONS

1.1 Droit d'accès et d'utilisation. Sous réserve des présentes CGU, le Client se voit accorder par les présentes un droit limité, non exclusif, non sous-licenciable, non transférable et révocable d'accès et d'utilisation des Solutions SHOEBBOX par ses Utilisateurs Mis à Disposition afin d'effectuer des dépistages auditifs sur les utilisateurs finaux ou les participants. On entend par "**utilisateur mis à disposition**" une personne physique à qui le client donne accès à l'utilisation des solutions SHOEBBOX. L'utilisation des solutions SHOEBBOX par tous les utilisateurs mis à disposition sera également régie par les présentes CGU. Dans les cas où le Client et SHOEBBOX ont convenu d'une rémunération au volume, le Client est limité au nombre de dépistages spécifié dans la facture applicable (« Packs de Tests ») sans expiration sauf si spécifié sur la facture, e à condition que le Client continue à s'abonner aux Solutions SHOEBBOX. SHOEBBOX rendra compte de la consommation des tests par le Client lorsqu'ils auront atteint 100%. Si le Client n'achète pas un autre ensemble de tests dans les dix (10) jours ouvrables suivant l'atteinte du seuil de 110% de consommation, SHOEBBOX suspendra l'accès du Client aux Solutions SHOEBBOX jusqu'à ce que le Client achète un autre ensemble de tests.

1.2 Restrictions. Le Client ne peut accéder et utiliser les Solutions SHOEBBOX qu'en conformité avec : (i) les instructions d'utilisation applicables et toute autre documentation utilisateur applicable dans la Base de Connaissances de SHOEBBOX ("**Documentation**") ; et, (ii) toutes les lois et réglementations

applicables. Le Client ne peut pas : (i) copier, adapter, changer, altérer ou autrement modifier ou créer des travaux dérivés basés sur les Solutions SHOEBOS ou la Documentation ; (ii) décompiler, désassembler ou autrement faire de l'ingénierie inverse des Solutions SHOEBOS ; (iii) vendre, louer, fournir, divulguer, accorder des sous-licences, distribuer, reconditionner, transférer ou céder les solutions SHOEBOS ou la documentation en tout ou en partie ; (iv) encadrer ou refléter toute partie des solutions SHOEBOS ; ou, (v) utiliser les solutions SHOEBOS pour fournir des services d'hébergement, d'externalisation ou d'abonnement.

1.3 Données personnelles. Toutes les Données Personnelles seront traitées comme indiqué dans le [Data Processing Addendum](#) entre les parties ("**DPA**"), qui est incorporé dans les présentes CGU par référence. Entre SHOEBOS et le Client, toutes les Données Personnelles appartiennent au Client.

1.4 Responsabilités du client concernant les données personnelles. Le Client doit s'assurer qu'il obtient un consentement valide pour utiliser les données personnelles d'un utilisateur final et que le consentement est documenté d'une manière qui répond aux exigences de la juridiction du Client.

2. DONNÉES COMPILÉES ET RETOUR D'INFORMATION

2.1 Données Compilées. SHOEBOS collecte, compile et analyse des données anonymes et/ou agrégées dérivées de l'accès et de l'utilisation des Solutions et Services SHOEBOS par ses clients, y compris des Données Personnelles ("**Données Compilées**"). SHOEBOS traite ces Données Compilées comme indiqué dans le RGPD.

2.2 Retour d'expérience. Le Client accepte que SHOEBOS puisse réutiliser toutes les connaissances générales et le savoir-faire acquis lors de la fourniture des Solutions et Services SHOEBOS au Client. En outre, SHOEBOS dispose d'un droit et d'une licence libres de droits, mondiaux, irrévocables et perpétuels d'utiliser et d'incorporer dans les Solutions et Services SHOEBOS toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre retour d'information fourni par le Client en relation avec les Solutions et Services SHOEBOS.

3. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

3.1 Protection des données personnelles par SHOEBOS. SHOEBOS maintiendra des garanties administratives, physiques et techniques appropriées pour la protection de la sécurité, de la confidentialité et de l'intégrité des données à caractère personnel, comme indiqué dans le RGPD.

3.2 Protection des Données Personnelles par le Client. Le Client prendra les mesures appropriées pour protéger les Données Personnelles qui pourraient être perdues, endommagées ou détruites lorsque le Client et les Utilisateurs Fournis du Client accèdent et utilisent les Solutions et Services SHOEBOS, y compris la protection du secret des informations de connexion.

3.3 Exportation des Données Personnelles. Les Solutions SHOEBOS permettent au Client et à ses Utilisateurs mis à disposition d'exporter des Données Personnelles afin que le Client puisse les stocker dans un autre endroit, les partager avec une autre personne ou les imprimer. Le Client est entièrement responsable de la sécurité, de la protection et du traitement des Données Personnelles que le Client ou ses Utilisateurs Prestataires exportent.

4. MODALITÉS DES SERVICES

4.1 Exécution des services. SHOEBOS déclare et garantit que les Services seront exécutés de manière professionnelle, compétente et dans les délais impartis par des représentants de SHOEBOS qualifiés pour exécuter les Services en question. SHOEBOS se réserve le droit de prendre toutes les décisions en matière de personnel pour les services.

5. LA CONFIDENTIALITÉ

5.1 Définition de l'Information Confidentielle. Les Informations Confidentielles du Client comprennent les Données Personnelles du Client ; les Informations Confidentielles de SHOEBOS comprennent les Données Compilées ; et les Informations Confidentielles de chaque partie comprennent les informations relatives à l'abonnement du Client, y compris la tarification, ainsi que les plans d'affaires et de marketing, la technologie et les informations techniques, les plans et conceptions de produits, et les processus d'affaires divulgués par cette partie qui sont soit marqués comme confidentiels, soit qu'une personne raisonnable considérerait comme confidentiels. Toutefois, les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui : (i) qui sont connues du public ou facilement accessibles au public sans qu'il y ait eu d'acte illicite de la part de la partie destinataire ; (ii) qui sont reçues d'un tiers sans qu'il y ait eu violation d'une obligation à l'égard de la partie divulgateuse ; (iii) qui sont développées de manière indépendante par ou pour la partie destinataire ; ou (iv) qui étaient en sa possession avant d'être fournies à la partie destinataire par la partie divulgateuse.

5.2 Utilisation des informations confidentielles. La partie destinataire accepte que les informations confidentielles de la partie divulgateuse : (i) ne soient pas utilisées à des fins sortant du cadre des présentes CGU ; (ii) soient traitées avec le même degré de soin que des informations similaires de la partie destinataire sont traitées au sein de l'organisation de la partie destinataire (mais en aucun cas moins qu'un soin raisonnable) ; (iii) ne soient pas utilisées au profit d'un tiers ; et, (iv) restent la propriété de la partie divulgateuse. La partie destinataire limitera l'accès aux informations confidentielles de la partie divulgateuse, sauf autorisation écrite de la partie divulgateuse, aux employés, dirigeants, administrateurs, contractants et agents de la partie destinataire et de ses sociétés affiliées qui ont besoin d'un tel accès à des fins compatibles avec les présentes CGU et qui ont signé avec la partie destinataire des accords de confidentialité prévoyant des protections au moins aussi strictes que celles prévues dans les présentes CGU. La divulgation d'informations confidentielles par les employés, les dirigeants, les administrateurs, les contractants, les agents ou les sociétés affiliées de la partie divulgateuse est considérée comme une divulgation par la partie divulgateuse.

5.3 Divulgation autorisée. La partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles de la partie divulgateuse si elle y est contrainte par la loi, à condition que la partie destinataire donne à la partie divulgateuse un préavis de cette divulgation forcée (dans la mesure où la loi le permet) et une assistance raisonnable, aux frais de la partie divulgateuse, si la partie divulgateuse souhaite contester la divulgation. Si la partie destinataire est contrainte par la loi de divulguer les informations confidentielles de la partie divulgateuse dans le cadre d'une procédure civile à laquelle la partie divulgateuse est partie, et si la partie divulgateuse ne conteste pas la divulgation, la partie divulgateuse remboursera à la partie destinataire le coût raisonnable de la compilation et de la fourniture d'un accès sécurisé à ces informations confidentielles.

5.4 Durée de la confidentialité. Les obligations de la Partie réceptrice énoncées dans le présent article 5 resteront en vigueur pendant une période de deux (2) ans après la résiliation de l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS. Les informations confidentielles identifiées comme étant des secrets commerciaux seront gardées confidentielles indéfiniment.

6. LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

6.1 Propriété intellectuelle. SHOEBOS et/ou ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres, intérêts, droits d'auteur, secrets commerciaux, brevets, marques déposées, et tous les autres droits de propriété et de propriété intellectuelle sur les Solutions SHOEBOS (à l'exclusion des Données Personnelles du Client), les Services, les Données Compilées, et la Documentation ("IP"). Le Client n'acquiert aucun droit, explicite ou implicite, sur la PI autre que ceux spécifiés dans les présentes CGU.

7. INDEMNISATION

7.1 Indemnisation par SHOEBOS. SHOEBOS défendra, indemnifiera et dégage le Client de toute responsabilité en cas de réclamations, demandes et actions de tiers, ainsi que de tous dommages,

responsabilités, pertes, règlements, jugements, coûts et dépenses (y compris, sans limitation, les frais et honoraires raisonnables d'avocats) alléguant que l'utilisation par le Client des Solutions SHOEBOS, telle que permise par les présentes CGU, enfreint le droit d'auteur, le secret commercial, la marque ou le brevet d'un tiers (" **Réclamation IP** ") ; à condition que le Client notifie SHOEBOS dans les plus brefs délais de toute Réclamation IP, accorde à SHOEBOS le contrôle exclusif de la défense et du règlement de toute Réclamation IP, et donne à SHOEBOS toute information qu'il demande raisonnablement dans le cadre de la défense de l'allégation. SHOEBOS ne réglera aucune réclamation relative à la propriété intellectuelle à l'encontre du client d'une manière qui ne libère pas inconditionnellement le client de sa responsabilité sans son consentement écrit. Si SHOEBOS reçoit des informations relatives à une réclamation en matière de propriété intellectuelle, SHOEBOS peut, à sa discrétion et sans frais pour le Client : (i) modifier les Solutions SHOEBOS afin de répondre aux allégations de la réclamation en matière de propriété intellectuelle ; (ii) obtenir une licence permettant au Client de continuer à utiliser les Solutions SHOEBOS conformément aux présentes CGU ; ou (iii) résilier l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBOS moyennant un préavis écrit de 30 jours et rembourser au Client tous les frais payés d'avance couvrant le reste de la durée de l'abonnement résilié. Les obligations de défense et d'indemnisation ci-dessus ne s'appliquent pas si la réclamation relative à la propriété intellectuelle résulte de l'utilisation ou de la combinaison des Solutions SHOEBOS ou de toute partie de celles-ci avec des Solutions SHOEBOS, du matériel, des données ou des processus non fournis par SHOEBOS si les Solutions SHOEBOS ou leur utilisation ne constitueraient pas une contrefaçon sans une telle combinaison.

7.2 Recours exclusif. Le présent article 7 énonce la seule responsabilité de SHOEBOS et le recours exclusif du client pour toute réclamation de tiers décrite dans le présent article.

8. CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

8.1 Avis de non-responsabilité. LES SOLUTIONS SHOEBOS NE SONT PAS DES APPAREILS MÉDICAUX ET NE SONT PAS DESTINÉES AU DIAGNOSTIC. LE CLIENT RECONNAÎT ET ACCEPTE EXPRESSÉMENT QUE, À L'EXCEPTION DES GARANTIES ÉNONCÉES À L'ARTICLE 4, L'UTILISATION DES SOLUTIONS ET SERVICES SHOEBOS SE FAIT À SES RISQUES ET PÉRILS ET QUE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI APPLICABLE, LES SOLUTIONS ET SERVICES SHOEBOS SONT FOURNIS "EN L'ÉTAT" ET "TELS QUE DISPONIBLES", SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE. SHOEBOS DÉCLINE PAR LA PRÉSENTE TOUTE REPRÉSENTATION, ENGAGEMENT, GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE, IMPLICITE OU STATUTAIRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES ET/OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE JOUISSANCE PAISIBLE ET DE NON-VIOLATION DES DROITS D'UN TIERS. SHOEBOS NE GARANTIT PAS QUE L'UTILISATION DES SOLUTIONS SHOEBOS SERA ININTERROMPUE OU SANS ERREUR, QUE LES SOLUTIONS SHOEBOS RÉPONDRONT AUX EXIGENCES DU CLIENT, OU QUE LES DÉFAUTS SIGNALÉS SONT OU SERONT CORRIGIBLES. NI LES SOLUTIONS SHOEBOS, NI RIEN DE CE QUI EST CONTENU DANS LES PRÉSENTES CONDITIONS, LES SERVICES, LA DOCUMENTATION OU LES SITES WEB SHOEBOS, NE CONSTITUENT UN CONSEIL MÉDICAL OU JURIDIQUE.

8.2 Limitation de responsabilité. SHOEBOS N'EST PAS RESPONSABLE DE : (i) l'incapacité du client à protéger la confidentialité et la sécurité de ses données personnelles ; (ii) l'incapacité du client à se conformer aux lois applicables, y compris les lois sur la protection de la vie privée ; (iii) L'INCAPACITÉ DU CLIENT À UTILISER LES SOLUTIONS SHOEBOS EN RAISON D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UNE DÉGRADATION DU RÉSEAU D'UN FOURNISSEUR TIERS, D'UNE DÉFAILLANCE OU D'UNE DÉGRADATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES INTERNET, OU DE TOUTE AUTRE CAUSE TIERS ; OU (vii) le non-respect par le client de la documentation ou la mauvaise utilisation des SOLUTIONS SHOEBOS par le client.

8.3 Les exclusions peuvent ne pas s'appliquer. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES OU LA LIMITATION DES DROITS STATUTAIRES D'UN CONSOMMATEUR, DE SORTE QUE LES EXCLUSIONS ET LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

9. LIMITATION DES DOMMAGES

9.1 Exclusions. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES (OU SES EMPLOYÉS, AGENTS, FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE) NE SERA RESPONSABLE ENVERS L'AUTRE PARTIE DES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE (Y COMPRIS LES DOMMAGES POUR PERTE DE BÉNÉFICES, PERTE DE PRODUCTION, PERTE DE REVENUS, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES, AUGMENTATION DES COÛTS D'EXPLOITATION, ETC,), QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR UNE RÉCLAMATION OU UNE ACTION CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, EN RAPPORT AVEC LA FOURNITURE, L'UTILISATION OU L'EXÉCUTION DES SOLUTIONS, DES SERVICES OU DE LA DOCUMENTATION DE LA BOÎTE À CHAUSSURES, QUE CETTE PARTIE AIT ÉTÉ OU NON INFORMÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES OU QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON.

9.2 Responsabilité globale. SAUF EN CE QUI CONCERNE LES OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE SHOEBOS OU LES OBLIGATIONS DE PAIEMENT DU CLIENT A SHOEBOS, LA RESPONSABILITE GLOBALE DE CHAQUE PARTIE A L'EGARD DE L'AUTRE PARTIE, QUE CE SOIT POUR NEGLIGENCE, RUPTURE DE CONTRAT, FAUSSE DECLARATION OU AUTRE, SERA, EN CE QUI CONCERNE UN EVENEMENT UNIQUE OU UNE SERIE D'EVENEMENTS, LIMITEE AUX DOMMAGES DIRECTS ET NE DEPASSERA PAS LES FRAIS PAYES A SHOEBOS PAR LE CLIENT AU COURS DES DOUZE MOIS PRECEDANT IMMEDIATEMENT L'EVENEMENT QUI A DONNE LIEU A UNE TELLE RECLAMATION.

10. MODALITÉS DE PAIEMENT :

10.1 Paiement. Les frais seront indiqués sur une facture de SHOEBOS ou de ses partenaires de distribution affiliés au sein de WS Audiology. Les frais d'abonnement annuels ou mensuels non remboursables du Client seront facturés à l'avance. Sauf accord écrit contraire, il n'y aura pas de remboursement ou de crédit pour des périodes partielles de service ou des périodes d'inactivité. Tous les frais s'entendent hors taxes, prélèvements ou droits imposés par les autorités douanières ou fiscales, et le client est responsable du paiement de tous ces frais. Si le Client est tenu par la loi d'effectuer une retenue ou une déduction sur le paiement, le Client effectuera le paiement à SHOEBOS net de la retenue ou de la déduction requise. Le Client fournira à SHOEBOS une preuve satisfaisante (par exemple, des reçus officiels de retenue à la source) qu'il a rendu compte à l'autorité compétente de la somme retenue ou déduite.

10.2 Paiements par carte de crédit et par débit bancaire direct. Si le Client paie par carte de crédit ou par prélèvement bancaire, la carte de crédit ou le compte bancaire du Client sera débité mensuellement à l'avance pour les abonnements mensuels, ou annuellement à l'avance pour les abonnements annuels. SHOEBOS enverra par email au Client un reçu lorsque sa carte de crédit ou son compte bancaire aura été débité. Si la carte de crédit ou le compte bancaire du Client ne peut être débité, SHOEBOS en informera le Client qui devra mettre à jour ses informations de paiement. Dans le cas où le Client ne mettrait pas à jour ses informations de paiement dans les dix (10) jours suivant cette notification, l'accès du Client à la Plateforme et/ou aux Services pourra être suspendu, et le Client devra mettre à jour sa carte de crédit ou ses informations bancaires afin de reprendre l'utilisation des Solutions et/ou des Services SHOEBOS.

10.3 Intérêts. SHOEBOS se réserve le droit de facturer des intérêts au taux de 1,5% par mois ou, s'il est inférieur, au taux le plus élevé prévu par la loi, sur tous les montants en souffrance. SHOEBOS se réserve également le droit de suspendre les livraisons et l'exécution de toute commande si le client est en retard dans ses paiements à SHOEBOS, y compris pour d'autres commandes. L'accord de crédit peut être révoqué à tout moment.

11. DURÉE ET RÉSILIATION :

11.1 Durée. Sous réserve de l'article 11.2, l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBBOX commence à la date indiquée sur la facture applicable et se poursuivra pour la durée spécifiée ("**Durée Initiale**"). L'abonnement sera automatiquement renouvelé pour la même durée que la durée initiale du client (chacune étant une "**durée de renouvellement**", collectivement la "**durée**").

11.2 Droit de résiliation de trente jours. Chaque nouveau client bénéficie d'un droit de résiliation de trente (30) jours pendant le premier mois de son premier abonnement aux Solutions SHOEBBOX ("**Période de Résiliation** "). Si le Client souhaite résilier son abonnement pendant la Période de Résiliation, il doit fournir une notification écrite de résiliation au moins trois (3) jours ouvrables avant la fin de la Période de Résiliation. SHOEBBOX remboursera alors tous les frais payés d'avance.

11.3 Non-renouvellement. Dans le cas où le Client ne souhaite pas renouveler son abonnement, il peut notifier son non-renouvellement à support@shoebox.md de la manière suivante : (i) pour un abonnement mensuel, un préavis de trois (3) jours ouvrables ; ou, (ii) pour un abonnement annuel ou pluriannuel, un préavis de trente (30) jours calendaires avant la fin de la période initiale ou de la période de renouvellement, selon le cas.

11.4 Suspension ou résiliation pour cause. Chaque partie peut résilier l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBBOX en fournissant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie dans le cas où : (i) l'autre partie a violé matériellement les présentes CGU, y compris, mais sans s'y limiter, le non-paiement des frais, et que cette violation n'a pas été corrigée à l'expiration de cette période de trente (30) jours ; ou, (ii) l'autre partie est devenue insolvable, ne paie pas ses dettes à leur échéance, fait une cession générale au profit de ses créanciers, devient l'objet d'une loi nationale ou étrangère sur la faillite ou l'insolvabilité, ou demande ou a un administrateur judiciaire, un fiduciaire ou un agent similaire nommé pour gérer ou disposer d'une partie importante de ses biens ou de son entreprise. SHOEBBOX peut suspendre ou résilier l'accès du Client aux Solutions SHOEBBOX et/ou aux Services immédiatement si elle détermine, à sa discrétion raisonnable, que le Client utilise les Solutions SHOEBBOX en violation des présentes CGU ou de la loi, ou si cela est nécessaire pour protéger les Solutions SHOEBBOX, les Services ou les Données Personnelles. Dans le cas où le Client résilie son abonnement aux Solutions SHOEBBOX en raison d'une violation matérielle de SHOEBBOX, SHOEBBOX remboursera tous les frais prépayés mais non acquis.

11.5 Effet de la résiliation. Avant la résiliation ou l'expiration de l'abonnement du Client aux Solutions SHOEBBOX, le Client doit créer une copie de toutes les Données Personnelles dont il aura besoin après la résiliation.

12. GÉNÉRALITÉS

12.1 Droit applicable. Pour les clients du Canada et du Mexique, les présentes CGS sont régies par les lois de la province de l'Ontario et les lois du Canada qui y sont applicables, et chaque partie reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de la province de l'Ontario. Pour les clients situés aux États-Unis, les présentes CGU sont régies par les lois de l'État de New York qui s'y appliquent, et chaque partie reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux de l'État de New York. Pour les clients situés en dehors du Canada, du Mexique et des États-Unis, les présentes CGU sont régies par les lois danoises applicables, et chaque partie reconnaît irrévocablement la compétence des tribunaux danois. Les parties rejettent expressément l'applicabilité des termes de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises, et toute législation mettant en œuvre cette Convention ne s'appliquera pas aux présentes CGU ni à tout litige en découlant.

12.2 Relations entre les parties. Les parties ne sont pas des agents ou des représentants légaux l'une de l'autre. Les parties aux présentes CGU sont des entrepreneurs indépendants. Aucune relation de mandant à agent, de maître à serviteur, d'employeur à employé ou de franchiseur à franchisé n'est établie par les présentes entre les parties. Aucune des parties n'a le pouvoir de lier l'autre ou de contracter des obligations en son nom.

12.3 Survie. Les articles et sections suivants survivront à la résiliation ou à l'expiration des présentes CGU entre les parties : 6, 7, 8, 9, 10, 11.4, 12.

12.4 Ordre de priorité. Les conflits doivent être résolus dans l'ordre de priorité suivant : (i) DPA ; (ii) CGU.

12.5 Cession. Le client ne peut céder aucun de ses droits ou obligations au titre des présentes, que ce soit par application de la loi, par fusion, par acquisition ou de toute autre manière.

12.6 Renonciation. La renonciation par l'une ou l'autre des parties à un manquement ou à une violation des présentes CGU ne constitue pas une renonciation à un manquement ou à une violation ultérieurs. A l'exception des actions pour violation des droits de propriété de SHOEBOS, aucune action, quelle qu'en soit la forme, découlant des présentes CGU ne peut être intentée par l'une ou l'autre des parties plus d'un (1) an après la survenance de la cause de l'action.

12.7 Intégralité de l'accord. Les présentes CGU, ainsi que le DPA et la facture, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet des présentes CGU et remplacent toutes les communications ou tous les accords antérieurs ou contemporains qui peuvent exister. Toute condition préimprimée sur le bon de commande du client sera sans effet.

12.8 Divisibilité. Si une ou plusieurs dispositions des présentes CGU sont jugées inapplicables en vertu des lois applicables, ces dispositions seront modifiées dans la mesure minimale nécessaire pour se conformer à la loi applicable et à l'intention des parties.

12.9 Administration des exportations. Le client déclare : (i) qu'il ne figure pas sur une liste du gouvernement américain de personnes ou d'entités interdites de recevoir des exportations des Etats-Unis ; (ii) qu'il n'est pas situé dans un pays soumis à un embargo du gouvernement américain, ou qui a été désigné par le gouvernement américain comme un pays soutenant le terrorisme ; et, (iii) qu'il n'accèdera pas ou n'utilisera pas les Solutions ou les Services SHOEBOS en violation d'un embargo, d'une interdiction ou d'une restriction à l'exportation des Etats-Unis.

12.10 Droits du gouvernement américain. Les logiciels distribués aux États-Unis d'Amérique, à leurs agences ou à leurs institutions ("Gouvernement des États-Unis"), ou en leur nom, sont fournis avec des droits restreints. L'utilisation, la duplication ou la divulgation des solutions SHOEBOS par le gouvernement américain est soumise aux restrictions du sous-paragraphe (c)(1)(ii) de la clause "Rights in Technical Data and Computer Software" du DFARS 252.227-7013, ou des sous-paragraphe (c) (1) et (2) de la clause "Commercial Computer SHOEBOS Solutions - Restricted Rights" du 48CFR52.227-19, telle qu'amendée ou applicable, ou d'autres règles et réglementations applicables.

12.11 Avis juridiques. Toutes les notifications légales adressées à SHOEBOS doivent être envoyées à legal@shoebos.md. Les notifications légales au Client seront envoyées par email, via les Solutions SHOEBOS, ou affichées sur www.shoebos.md.